

**Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle  
Vendredi 29 avril 2022 à 9 heures  
Salle de la CCAVM – 89200 AVALLON**

Le vendredi 29 avril 2022 à 9 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN à AVALLON, sous la présidence de Pascal GERMAIN.

**8 Délégués titulaires présents** : Angélo ARENA, Camille BOERIO, Paule BUFFY, Pascal GERMAIN, Marie-Laure GRIMARD, Nathalie LABOSSE, Gérard PAILLARD et François ROUX.

**4 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Sylvie CHARPIGNON a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN, Xavier COURTOIS a donné pouvoir à Nathalie LABOSSE, Didier IDES a donné pouvoir à Gérard DELORME et Marie-Claire LIMOSIN a donné pouvoir à Sylvie SOILLY.

**4 Délégués titulaires excusés** : Cloria JAOLAZA, Nadine LEGENDRE, Jean-Marie MAURICE et Stéphane MOREL.

**1 Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote** : Nathalie LABOSSE.

**3 Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Gérard DELORME, Jean-Louis GROGUENIN et Sylvie SOILLY.

**Assistent à la réunion** : Guillaume PAPIN (Directeur) et Patricia GENTY (Assistante Administrative).

Date de convocation	23 avril 2022
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	8
Délégué titulaire présent ayant un pouvoir de vote	1
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	3

**Secrétaire de séance** : Nathalie LABOSSE.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents.
- Le Président sollicite l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : la décision modificative qui découlera, le cas échéant, de l'OJ n° 4. **Le Comité Syndical du Pôle émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande.**

**O.J. N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU JEUDI 14 AVRIL 2022**

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le compte rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

**O.J. N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRESIDENT**

- Le Président informe qu'une nouvelle date pour la signature du CLEA a été arrêtée l'après-midi du 24 juin 2022 au château de MONTHELON.

**O.J. N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS DU PRESIDENT**

- Le Président informe qu'il n'a exercé aucune de ses délégations depuis la précédente séance du Comité Syndical du Pôle.

**O.J. N° 4 : Affaires financières**

**1°) Contractualisation d'un prêt relais TVA** (*Rapporteur : Monsieur Camille BOERIO*) : Monsieur Camille BOERIO rappelle aux membres du Comité Syndical du Pôle que la structure pourra récupérer le FCTVA sur les factures de la Maison des étudiants en santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, mais ne peut faire la demande qu'à l'année n+2. Afin de pallier cette attente, le PETR du Pays Avallonnais devant avoir recours à un crédit relais, il explique qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires afin de solliciter des offres pour contractualiser un prêt relais de 170 000,00 euros. Il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour :

- Approuver le recours à un prêt relais d'un montant de 170 000,00 euros sur une durée de 3 ans, Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer le contrat avec l'établissement bancaire présentant la meilleure offre selon les propositions exposées en cours de séance.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**

- **APPROUVE le recours à un prêt relais d'un montant de 170 000,00 euros sur une durée à 3 ans,**

- **RETIENT** l'offre de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté avec un taux de 1,38 % et des frais de dossier de 0,15 %,
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat inhérent à la présente délibération avec l'établissement bancaire retenu.

**2°) Décision modificative n°2022-01** : (Rapporteur : Monsieur Camille BOERIO) : considérant la décision prise à l'OJ n° 4/1 et après l'avoir présentée, Monsieur Camille BOERIO propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2022-01 conformément aux tableaux ci-dessous :

<b>Décision modificative du budget primitif 2022 : section de fonctionnement</b>			
<b>N° compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
627	Services bancaires	255,00	
6238	Communication & attractivité	-255,00	
<b>Totaux</b>	<b>Décision modificative n°2022-01</b>	0,00	
	<b>Budget exécutoire au 14-04-2022</b>	838 573,68	
	<b>Budget exécutoire modifié</b>	<b>838 573,68</b>	<b>838 573,68</b>
<b>Décision modificative du budget primitif 2022 : section d'investissement</b>			
<b>N° compte</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2138	Travaux MES	1 968,39	
10222	FCTVA 2021		-39 696,59
10222	FCTVA 2022		-128 335,02
1641	Prêt relais TVA		170 000,00
<b>Totaux</b>	<b>Décision modificative n°2022-01</b>	1 968,39	1 968,39
	<b>Budget exécutoire au 14-04-2022</b>	1 113 240,68	1 113 240,68
	<b>Budget exécutoire modifié</b>	<b>1 115 209,07</b>	<b>1 115 209,07</b>

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative 2022-01 telle que présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30.